

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 3 décembre 2018 relatif à l'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage Ile-de-France

NOR : SPOV1832996A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-8, L. 232-1, L. 232-3 et D. 232-1 à D. 232-6 ;

Vu l'avis conjoint du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France et du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France en date du 20 septembre 2018,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'agrément prévu à l'article L. 232-1 du code du sport est accordé à l'antenne médicale de prévention du dopage Ile-de-France relevant du centre hospitalier universitaire de Bobigny.

Art. 2. – L'antenne médicale de prévention du dopage Ile-de-France est constituée au sein du centre hospitalier universitaire Avicenne, 125, rue de Stalingrad, 93009 Bobigny Cedex.

Art. 3. – Le ressort territorial de l'antenne médicale de prévention du dopage Ile-de-France est la région Ile-de-France.

Art. 4. – La directrice générale de l'offre de soins et la directrice des sports sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 décembre 2018.

La ministre des sports,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des sports par intérim,
N. CUVILLIER

*La ministre des solidarités
et de la santé,*
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURRÈGES